



ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA  
Grupo Nacional junto do FP-SADC

**RAPPORT NATIONAL SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN  
ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA 55ème  
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, QUI  
S'EST TENUE À LUANDA, DU 01 AU 07 JUILLET 2024**

**Son Excellence le président du Forum parlementaire  
Mesdames et messieurs les députés, mes pairs  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs,  
Vos Excellences**

C'est avec grand plaisir que l'Assemblée de la République du Mozambique participe à cette 56ème Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC qui se déroule dans cette belle ville de Livingstone,

Je profite de l'occasion pour remercier le Parlement et le gouvernement de la Zambie pour l'accueil chaleureux et les conditions créées depuis notre arrivée dans ce pays frère.

En ce qui concerne la présentation de notre rapport national à la 56e Assemblée plénière, il mettra en évidence le degré de conformité avec les résolutions adoptées lors de la 55e Assemblée plénière qui s'est tenue à Luanda en juillet dernier, ainsi que les questions posées par le Secrétariat du Forum parlementaire de la SADC méritent l'appréciation des pays membres.

**Vos Excellences**

Concernant la résolution sur "**Le rôle des parlements dans la promotion des politiques d'énergie renouvelable dans la région de la SADC et la création d'un marché unique régional de l'énergie**", il convient de noter que le Mozambique dispose d'un potentiel considérable en matière de ressources énergétiques renouvelables, qui offre au pays des conditions favorables non seulement pour satisfaire la demande intérieure, mais aussi pour exporter vers les pays d'Afrique australe.

La centrale hydroélectrique de Cahora Bassa, avec ses 2.075 MW, est l'une des plus grandes centrales hydroélectriques du continent africain et la principale source de production d'électricité dans le pays et pour la région SADC, exportant 30% de sa production.

La disponibilité des ressources énergétiques (hydro, gaz naturel, charbon et biocarburants) associées à la situation géographique du pays, porte d'entrée sur l'interland *africain*, desservie par les infrastructures portuaires et lien entre la SADC et la communauté est-africaine, place le pays dans une position privilégiée.

L'utilisation des sources renouvelables dans les systèmes énergétiques est guidée par les documents juridiques suivants :

La **stratégie énergétique**, approuvée par la résolution 10/2009 du 4 juin, réaffirme la détermination à fournir un accès à l'énergie moderne aux populations défavorisées et à diversifier la matrice énergétique nationale, en mettant particulièrement l'accent sur les sources renouvelables.

La **Stratégie de développement des énergies nouvelles et renouvelables (EDENR)** guide les plans d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'utilisation et de conversion des sources d'énergie renouvelables, élaborés dans le but de répondre aux besoins énergétiques nationaux, soutenir le développement économique et social et appuyer les programmes de lutte contre la pauvreté. L'objectif stratégique de l'énergie renouvelable hors réseau (EDENR-FR) est de faciliter la mise en œuvre de diverses activités à l'appui du développement rural et de la réduction de la pauvreté au Mozambique, ainsi que d'assurer l'accès des communautés nonLes zones électrifiées vers des sources d'énergie de meilleure qualité et sécurité.

Le rôle de l'Assemblée de la République dans la promotion des politiques relatives aux énergies renouvelables se limite fondamentalement à l'approbation des lois qui réglementent le secteur. C'est dans ce contexte qu'en 2022 a été approuvée la loi no 12/2022, dont l'objectif est de définir l'organisation générale du secteur de l'électricité et le régime juridique des activités d'approvisionnement en électricité. Plus important encore, la nouvelle loi se concentre sur la transition énergétique en cohérence avec la réalité du pays et l'accès universel à une énergie de qualité, efficace et fiable, en tirant parti de toutes les sources d'énergie, en mettant l'accent sur les sources d'énergie renouvelables et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

Concernant la "**Résolution sur une approche collaborative pour lutter contre la violence** à l'égard des femmes dans les élections et la politique et la région de la SADC – le rôle du Parlement", il convient de noter que le Mozambique a créé

un environnement propice à la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions. fabrication. La Constitution de la République consacre le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Les femmes du pays s'efforcent de sensibiliser la population à l'égalité de représentation et de participation des femmes aux postes politiques et décisionnels. L'égalité des sexes en politique et dans la prise de décisions fait partie intégrante de la démocratie.

Au Mozambique, il n'existe pas de système de quotas législatifs, mais le parti au pouvoir a adopté des quotas volontaires pour les femmes à la direction des partis et, grâce à ce système, Le nombre de femmes dans la vie politique et à l'Assemblée de la République a augmenté de façon significative. Le Parlement mozambicain compte 250 députés, dont 107 femmes, soit 42,4%, ce qui place le Mozambique au 3e rang de la SADC et au 5e en Afrique. Au niveau gouvernemental, la représentation des femmes est de 50 %.

Le Mozambique soutient que les États membres de la SADC devraient « assurer une représentation égale et efficace des femmes aux postes de décision – dans les secteurs politique, public et privé. Les États parties veillent à ce que toutes les mesures législatives et autres soient accompagnées de campagnes de sensibilisation du public qui démontrent le lien vital entre la représentation égale et la participation des femmes et des hommes aux postes de décision, la démocratie, Bonne gouvernance et citoyenneté, y compris dans l'administration des élections et du vote. »

Sans la participation active des femmes et l'intégration de leurs perspectives à tous les niveaux de prise de décision, les objectifs d'égalité, de développement et de paix ne peuvent être atteints."

Si les systèmes électoraux favorables sont le principal objectif pour accroître la participation des femmes à la vie politique et aux postes de décision, d'autres facteurs influencent ou entravent la participation des femmes. Ces conditions devraient être prises en compte par les structures gouvernementales, les mécanismes nationaux de genre et les partis politiques, ainsi que par les candidats eux-mêmes, ainsi que par les citoyens intéressés aux résultats de ces processus et à leurs impacts sur la société.

Ces facteurs comprennent : la création d'une législation qui permet un système électoral qui facilite la participation des femmes, comme les quotas législatifs, puisque les partis politiques ne sont pas obligés de promouvoir l'égalité entre les sexes; la mise en œuvre effective de la législation favorable déjà en place et l'intégration des protocoles régionaux; la mise en place de systèmes d'appui aux femmes candidates qui comprennent une formation à cet égard et l'accès aux

ressources socio-économiques pour préparer les élections et participer à celles-ci.

Concernant la "Résolution sur la promotion de l'action climatique dans les parlements en vue de renforcer la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, d'améliorer les résultats des RSSG et de gérer efficacement les ressources naturelles" **Le Mozambique est l'un des pays africains les plus vulnérables aux** changements climatiques et a été frappé ces dernières années par des cyclones, des tempêtes tropicales et des inondations, dont on s'attend à ce que le nombre et l'intensité augmentent.

La population rurale, en particulier les paysans, dont une grande partie de la population a l'agriculture comme principale source de revenus et d'existence, sont les plus vulnérables au changement climatique et à l'insécurité alimentaire, et seront les plus touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique.

Le pays défend l'accès au financement dans le cadre du marché du carbone. La priorité devrait être accordée aux pays en développement, car ils sont les plus vulnérables, ce qui permet de créer une infrastructure résiliente aux effets du changement climatique.

En ce qui concerne l'approbation et l'adoption d'instruments qui facilitent la mise en œuvre par les pays des initiatives de lutte contre le changement climatique, le Mozambique a approuvé la Stratégie nationale pour la transition énergétique (ENTE) qui permettra d'utiliser les ressources de manière durable pour prévenir et combattre les effets du changement climatique.

Au niveau du gouvernement, le Ministère de la terre et de l'environnement a été créé, dont la fonction est de diriger, planifier, coordonner la conception des politiques pour la gestion de l'environnement et les changements climatiques. »

En ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe et l'alerte précoce pour toute initiative, le Mozambique a approuvé en 2022, le règlement pour l'opérationnalisation de la plateforme intégrée pour la diffusion et la communication d'informations d'alerte rapide pour les inondations et les cyclones.

En ce qui concerne les engagements du Mozambique à intégrer le changement climatique dans les politiques, stratégies et plans de développement socio-économique, nous avons investi dans la promotion de l'éducation, la sensibilisation et la diffusion des questions liées au changement climatique, adhésion à l'initiative du marché africain du carbone. Le pays a ratifié l'Accord

de Pariah sur les changements climatiques; l'adhésion au protocole de Kyoto; et l'amendement de Kigali au protocole de Montréal sur les produits chimiques en raison du potentiel élevé de réchauffement climatique, ainsi que l'accord de Paris sur le changement climatique.

## **Vos Excellences**

En ce qui concerne les questions que le Forum parlementaire de la SADC nous a soumises pour inclusion dans le rapport, nous devons vous informer des points suivants :

En ce qui concerne la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un parlement régional, le Mozambique fait partie des 12 pays qui ont déjà signé l'accord modifiant le traité de la SADC en vue de créer un parlement régional.

L'Assemblée de la République a reçu, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Mozambique, le projet de protocole qui a été préparé par le secrétariat de la SADC en collaboration avec notre forum parlementaire, demandant au niveau national, la soumission des commentaires consolidés au Secrétariat de la SADC, avant le 18 février 2025, et notre parlement a déjà envoyé ses contributions au Secrétariat de la SADC.

Le Mozambique espère qu'en 2025, les chefs d'État et de gouvernement de la SADC formaliseront la création de notre Parlement régional.

Concernant l'impact de l'inflation sur le budget du Forum et la perspective d'augmenter les contributions obligatoires des membres, **le Mozambique reconnaît la nécessité de faire du Secrétariat du Forum parlementaire de la SADC une institution durable pour mieux servir notre desideratum, Nous voulons faire un saut qualitatif vers le Parlement régional.**

Dans ce contexte, le Mozambique appuie la position adoptée par le Comité exécutif de notre Forum lors de sa dernière réunion tenue à Johannesburg en novembre dernier, d'augmenter les contributions des membres à compter du 1 avril, 2026, pour permettre aux Parlements d'intégrer ces dépenses dans le budget annuel 2026.

En ce qui concerne le détachement au secrétariat du Forum parlementaire de hauts fonctionnaires parlementaires pour le service "**des programmes et affaires parlementaires et langues**", le Mozambique considère ces domaines comme pertinents, Il estime toutefois qu'elles devraient être soutenues par les

fonds du Forum, soit par des quotas accrus, soit par les contributions de nos partenaires au développement.

Concernant les missions d'observation électorale du Forum parlementaire de la SADC dans les pays de la région, elles sont un outil fondamental pour le renforcement de l'Etat de droit démocratique dans nos pays, Cependant, les coûts élevés liés à ces opérations rendent difficile la participation de pays comme le Mozambique à ces processus.

La contribution de 6000 USD (6000 dollars américains) plus le soutien des dépenses de deux députés pour participer aux processus électoraux dans la région n'était pas prévue dans le budget de l'État pour cette année, Le Mozambique estime qu'il est important de cartographier à l'avance les pays qui participeront aux élections pour permettre la budgétisation de l'activité.

Quant à la nomination d'un point focal pour suivre la transposition des lois types de la SADC dans le système juridique national, le Mozambique nommera un adjoint en 2025 pour s'occuper de cette question.

Sur la mise en œuvre du projet sur les droits à la santé, les droits sexuels et reproductifs (SSRS), le VIH et le sida et la gouvernance, le Parlement mozambicain a signé l'accord de projet en février 2024 et a déjà recruté les chercheurs respectifs en collaboration avec le Forum parlementaire de la SADC.

En ce qui concerne les ressources allouées à chaque pays dans le cadre du projet, le Parlement mozambicain a fait part au Forum parlementaire de la SADC de l'éventail des activités qu'il entend mener et attend actuellement la réponse correspondante.

En ce qui concerne la transposition des lois types de la SADC dans le système juridique national, il convient de noter qu'en ce qui concerne la loi type de la SADC sur l'élimination des mariages d'enfants et la protection des enfants dans le mariage", le Parlement mozambicain a approuvé la loi sur la prévention et la lutte contre les unions d'enfants, renforçant l'engagement du pays à lutter contre ces pratiques nuisibles.

La loi pour prévenir et combattre les unions d'enfants est un document juridique spécifique et solide que le Mozambique a, qui promet de déchaîner des coups décisifs contre les mariages prématurés. Le pays a pris des mesures pour améliorer l'environnement juridique et adopté des stratégies pour mener une guerre contre les mariages d'enfants.

En ce qui concerne l'adoption de mesures juridiques pour punir les personnes impliquées dans des mariages prématurés, La législation mozambicaine prévoit

le rétablissement des mineurs impliqués dans un mariage ainsi que la punition des adultes impliqués dans de tels actes ou qui ont été au courant de ces unions et ne les ont pas signalées aux autorités compétentes.

Sur la base d'une autre loi type de la SADC, la loi sur la violence fondée sur le sexe, le Mozambique a adopté la loi contre la violence domestique. La loi donne au gouvernement l'occasion d'assurer la protection des femmes contre la violence dans leur foyer et dans les communautés, impose des sanctions aux contrevenants et oblige l'État à fournir une assistance aux victimes.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Chers invités,**

**Merci beaucoup de votre attention.**